

RÈGLEMENT DE LA COURSE

→ Les cadets et juniors devront courir la course n°2 du Beffroi p

→ La course N°4 (Poussins et Éveil athlétique) n'est pas compté

1 / ORGANISATION

La **Marche / Santé** se déroulera le **samedi 10 octobre 2020** à partir de 14 h 30.

Les **20^{èmes} Foulées de La Rouge Flamande** se dérouleront le **dimanche 11 octobre 2020**, organisées par l'association La Rouge Flamande, je cours à Bergues avec le concours de la municipalité de Bergues, et l'aide de l'**association du Challenge Dunes de Flandre**, ainsi que de nombreux bénévoles.

2 / ÉPREUVES

Les Foulées de La Rouge Flamande regroupent **une Marche/Santé** le samedi 10 octobre 2020 et **4 courses** le dimanche 11 octobre 2019 à partir de 9 h 30.

- **Samedi 10 octobre 2020 à 14 h 30 / Marche** ⑤ : 3 circuits proposés (option 1 : 5 400 m - Option 2 : 7 300 m - Option 3 : 8 600 m) / 3 €
- **9 h 30 / Course** ① **Jeunes** : Benjamin(els) + Minimes / 2850 m / Gratuit
- **9 h 55 / Course** ② **du Beffroi** : Populaires / 5 650 m / 6 € / 8 € le samedi
- **10 h 40 / Course** ③ **La Rouge Flamande** : 11 300 m / tarif 7 € / 10 € le samedi
- **10 h 45 / Course** ④ : Poussins + Éveil athlétique / 1 000 m / Gratuit / La course est sans chronométrage ni classement à l'arrivée. Pas de podium.

3 / LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du Code de la route, ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire de documents** par les participants à l'organisateur : **voir "Document obligatoire" sur le bulletin d'inscription.**

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

4 / INSCRIPTION

Priorité à l'inscription en ligne sur le site www.larougeflamande.fr, avec paiement sécurisé en euros (€) jusqu'au vendredi minuit avant le week-end de la course. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction. Le certificat médical ou la licence (suivant article 3) devront être obligatoirement présentés uniquement au retrait du dossard le samedi ou le dimanche matin de l'épreuve.

A : Par inscription à la salle Looten le samedi 10 octobre 2020 de 13 h 30 à 18 h (majorée de 2 ou 3 €) ;

B : Par téléchargement du bulletin d'inscription (voir site internet www.larougeflamande.fr) accompagné de la photocopie du certificat médical ou de la licence respectant l'article 3 ci-dessus ainsi que le règlement par chèque à l'ordre de La Rouge Flamande, je cours à Bergues, le tout à envoyer par courrier postal **avant le 9 octobre 2020** à : La Rouge Flamande, M. BEYS Eric - 4 Rue de la Pommeraië - 59640 Dunkerque.

ATTENTION : pas d'inscription le dimanche 11 octobre 2020.

Pour les inscriptions par courrier : **la signature du bulletin est obligatoire** (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la Course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassé de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

5 / RÉTRACTATION

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

6 / RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera dans la salle Looten, le samedi de 13 h 30 à 18 h et le dimanche matin au minimum 30 minutes avant le départ de votre épreuve.

Il vous faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical (voir article 3) ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible et visible lors de la course.

7 / JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

8 / CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Cette puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non-présence le jour de la Course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce (5 euros).

9 / PARCOURS

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours. Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture-balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Deux ravitaillements sont prévus sur le parcours plus un à l'arrivée. Ils sont mis en place par l'organisation et strictement réservés aux concurrents.

10 / ASSURANCES

À l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF agence de Saint-Pol-sur-Mer.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

11 / LES SECOURS

L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secouristes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.